

**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****N°2025-004****AFFAIRE FONCIERE****ECHANGE LAVENANT DENIS – COMMUNE DE LA GRAVE**

Séance du : 18 février 2025

Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents ou représentés : 8

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane

Absent : ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : ECHANGE LAVENANT DENIS/ COMMUNE DE LA GRAVE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2141-2, L3112-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

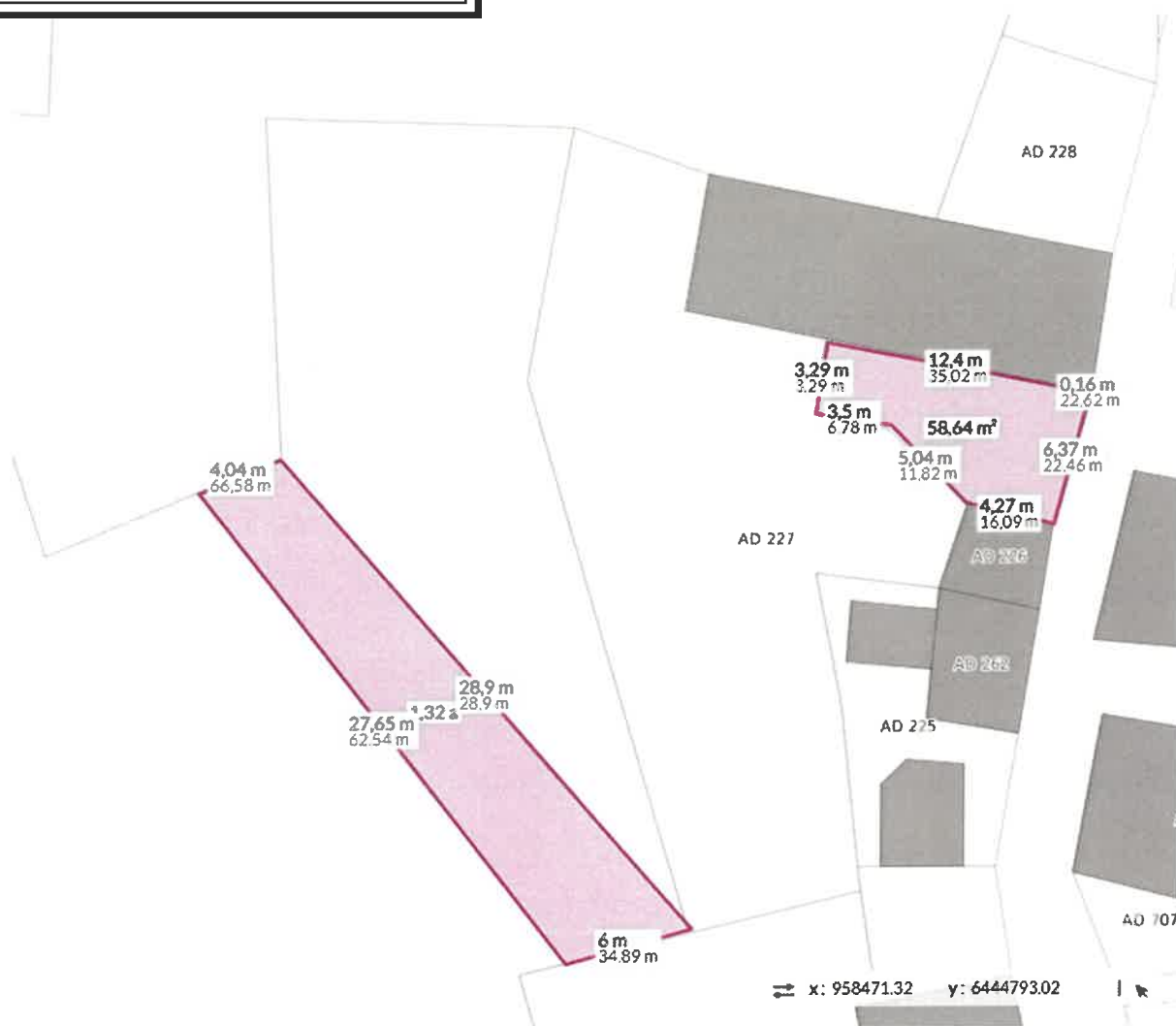
Considérant que la vente ou l'échange d'un bien du domaine public suppose son déclassement préalable,

Considérant que la Commune de la Grave est propriétaire d'un terrain non bâti et non cadastré, d'une surface d'environ 58,64 m² situé au lieu-dit Le Chazelet, à proximité de la parcelle cadastrée AD 277, comme situé sur le plan ci-dessous,

Le Maire indique que certaines portions de voies publiques situées dans divers hameaux de la commune ne desservent plus d'habitations ni d'ouvrage d'intérêt général depuis plusieurs années. Ces voies sont désaffectées à l'usage du public puisque plus personne ne les emprunte. Or, elles sont actuellement classées au sein du domaine public communal.

La voie concernée est la suivante :

- Terrain non bâti et non cadastré, d'une surface d'environ 58,64 m² situé au lieu-dit Le Chazelet, à proximité de la parcelle AD 277, comme situé sur le plan ci-dessous,



À la suite de ce déclassement, il est suggéré d'échanger cette parcelle avec Monsieur LAVENANT Denis.

Ainsi, Monsieur LAVENANT Denis désire échanger cette parcelle avec une section de la parcelle AD 221, à la suite de la réalisation d'une réfection du réseau d'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- La constatation de désaffectations de la parcelle citée ci-dessus,
- Sur l'approbation du déclassement du domaine public communal cité ci-dessus et de l'intégrer au domaine privé communal,
- D'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour le bornage et la numérotation de la parcelle,
- D'autoriser le Maire ou un adjoint, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Dis que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- Autorise l'échange de cette parcelle avec Monsieur LAVENANT Denis

AR Prefecture

005-210500633-20250218-2025_D004-DE
Reçu le 21/02/2025

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

